



## Formation externe doit ton retourner travailler ensuite?

Par **lexiis**, le **22/09/2011** à **17:01**

Bonjour,  
je vous écris pour savoir si lors d'une formation externe, je fini plus tôt que prévu, est ce que mon patron à le droit de me faire travailler jusqu'à l'heure prévue de la formation?  
merci de votre reponce

Par **pat76**, le **22/09/2011** à **17:08**

Bonjour

Oui, votre employeur a le droit de vous demander de venir travailler si vous quittez plus tôt l'établissement de formation.

Votre employeur vous paie dans votre salaire vos heures de formation, donc il est dans son droit en vous demandant de venir travailler toutes les fois où vous quitterez plus tôt la formation.